

DÉCISION

N° 2026/ST CRR/01

Direction
Territoriale
Rhône Saône

Interdisant du 19/02/2026 au 13/03/2026
l'accès au chemin de halage en rives gauche et droite du Canal du Rhône au Rhin (CRR)
sur le territoire des communes de Baume-les-Dames, Hyèvre-Magny, Roche-lès-Clerval,
Pays-de-Clerval, Pompierre-sur-Doubs, Rang, Mancenans, Appenans.

Service
Territorial
Canal du Rhône
au Rhin

Le Directeur Territorial Rhône Saône de VNF ;

Vu le code des transports ;

Vu la décision du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à
Monsieur Christophe WENDLING Directeur Territorial Rhône Saône

DÉCIDE

Article 1

Afin de permettre les travaux d'élagage de type LAMIER sur EV6, l'accès au chemin de halage est strictement interdit à tous piétons, cycles et véhicules, en rives gauche et droite du Canal du Rhône au Rhin (voir plan de zone en dernière page), comme indiqué ci-après :

- Communes de Baume-les-Dames à Branne, du PK 109.641 au PK 121.000, en rive gauche du CRR,
- Communes de Branne à Appenans, du PK 121.000 au PK 138.399, en rive droite du CRR.

Cette section est en superposition de gestion avec le Conseil Départemental du Doubs, dans le cadre de l'Euro-véloroute 6.

Article 2

Cette interdiction prend effet du 19 février 2026 au 13 mars 2026.

Elle ne concerne pas les véhicules VNF, les services et entreprises chargés de la sécurisation et des travaux dument habilités à cet effet ainsi que les services de secours et d'urgence en cas de nécessité.

Article 3

La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et maintenue par les services du Département du Doubs.

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Article 4

L'arrêté de police portant réglementation de la circulation et la présente décision seront affichés en Mairie des communes de Baume-les-Dames, Hyèvre-Magny, Roche-lès-Clerval, Pays-de-Clerval, Pompierre-sur-Doubs, Rang, Mancenans, Appenans et aux extrémités des routes barrées.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies Navigables de France

Fait à Lyon, le

Frédérique
BOURGEOIS
SID

Signature
numérique de
Frédérique
BOURGEOIS ID
Date : 2026.02.05
13:09:08 +01'00'

Diffusion :

- Mairie des communes de Baume-les-Dames, Hyèvre-Magny, Roche-lès-Clerval, Pays-de-Clerval, Pompierre-sur-Doubs, Rang, Mancenans, Appenans
- STA du Doubs
- Pôle exploitation Service Territorial CRR secteur de Besançon et Montbéliard

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

